

Strasbourg, le 11 juillet 1974

Groupe du Porte-Parole

Synthèse de l'exposé fait par
M. Henri SIMONET
Vice-Président de la Commission des Communautés
Européennes
devant le Parlement Européen
le 11 juillet 1974

L'inquiétude et le doute ont, fait, une fois de plus, place dans le coeur des Européens à la confiance et à l'espoir. La Communauté paraît émerger de la catalepsie dans laquelle l'avait plongée une succession de difficultés économiques, dont la dernière et la plus redoutable a été l'embargo pétrolier et les hausses de prix qui l'ont accompagné. Les Etats membres semblent résolus à libérer la Communauté de l'impuissance suicidaire dans laquelle ils l'avaient laissée s'enliser. Les circonstances politiques - certaines tragiques - et les conditions économiques et financières perçues aujourd'hui avec plus de netteté qu'au début de la crise, concourent à ce salutaire et indispensable sursaut. Tous s'accordent pour reconnaître que le climat politique a changé. Il est légitime d'espérer que ce soit le prélude à des initiatives politiques décisives pour la reprise du progrès de la construction européenne. La volonté politique - que l'on invoque souvent et de manière presque incantatoire, comme si elle recélait par une espèce de vertu magique le pouvoir de résoudre toutes les difficultés dont l'itinéraire européen est parsemé - va-t-elle se manifester de manière tangible ? Trop souvent, le recours qu'on y fait justifie qu'on la considère comme une formule commode qui

dissimule le manque d'imagination ou l'incapacité à apporter des solutions techniquement valables et politiquement réalisables. Et cependant, expression de la convergence de circonstances favorables d'une vision de l'avenir et de l'action d'hommes résolus et capables de faire partager leur conviction à leurs opinions publiques, rien n'est possible sans elle.

C'est dans cette perspective qu'il convient d'apprécier le document que le Parlement a examiné avec autant d'autorité que de compétence.

Nous attendons tous des décisions politiques qui témoigneront de la volonté de raviver les chances de l'Europe. Si cet espoir doit être autre chose qu'une espérance éphémère, il faut dès lors que des choix soient faits dans un certain nombre de domaines. Ainsi sera exprimée la volonté politique de poursuivre la construction de l'Europe en abordant de manière concrète certains problèmes dont la solution est urgente. La politique énergétique est indéniablement un des domaines où des décisions importantes, arrivant à point nommé, traduiraient la volonté des responsables du destin européen.

La crise énergétique et la hausse des prix qu'elle a provoquée ont laissé l'économie de la Communauté dans un profond désarroi. Certes, quelques uns des pays membres de la Communauté peuvent espérer qu'ils ne seront pas profondément affectés et qu'en particulier leur balance des paiements pourra absorber le choc. Mais si la dislocation des économies de la Communauté devait en résulter, aucun n'échapperait aux retombées de la catastrophe.

Des raisons majeures de préoccupation existent et l'on peut croire que chacun en est aujourd'hui intimement persuadé :

- 1) les perspectives immédiates à moyen terme des balances des paiements de la plupart des pays membres justifient les plus graves inquiétudes. En effet, la somme des déficits courants des balances des paiements des pays membres de la Communauté se situerait, selon une estimation

provisoire, à environ 20 milliards de dollars. Ce déficit serait distribué très inégalement entre les pays membres : deux d'entre eux, la Grande-Bretagne (9 milliards environ) et l'Italie (7 milliards environ) cumuleront un déficit chronique avec les nouvelles difficultés nées de la hausse des prix du pétrole. La France, le Danemark et l'Irlande seront également déficitaires à concurrence de montants importants. Seuls, l'Allemagne et les pays du Benelux peuvent espérer équilibrer leur balance des paiements. Ces quelques chiffres révèlent l'ampleur des discordances qui vont se développer dans les prochains mois dans nos économies, si une approche communautaire coordonnée n'est pas adoptée rapidement.

- 2) L'afflux constant des surplus des pays pétroliers sur le marché des capitaux conduit dès à présent à une distorsion inquiétante entre la durée des engagements pris par les banques à l'égard de leurs clients et celle de leurs obligations vis-à-vis de leurs prêteurs. Les autorités monétaires des pays industrialisés sont inquiètes devant l'instabilité croissante du marché des euro-monnaies et envisagent de tenter de ¹doter, pour la première fois, d'une organisation - certes encore pragmatique - mais qui pourrait être l'embryon d'un concours de banques centrales aux banques commerciales qui manquent de liquidités mais aussi de contrôle sur leurs opérations de change.
- 3) L'accumulation progressive de ces surplus risque de conduire à un engorgement du marché des capitaux. Confrontés avec l'impossibilité d'utiliser leurs fonds, certains producteurs pourraient aussi être conduits à réduire leurs productions.
- 4) Cette éventualité ne doit donc pas être exclue même si un surplus de l'offre par rapport à la demande et une baisse possible des prix paraissent se profiler. Certains indices permettent en effet de croire qu'il existe (1), mais sa précarité fait qu'il pourrait très rapidement se volatiliser. Les menaces formulées périodiquement à ce sujet

(1) La tendance au tassement des prix du pétrole brut de plusieurs pays producteurs, par exemple, et l'état des stocks. ./.

par certains pays producteurs sont autant d'avertissements à ceux qui pourraient croire, un peu légèrement, que la crise est passée. Koweït ne vient-il pas de décider de ne pas donner suite à l'appel d'offres qu'il avait lancé auprès des groupes pétroliers internationaux portant sur l'adjudication de la production de 1,5 m barils/j. jusqu'à la fin de l'année ?

Certes, la politique énergétique ne prétent pas résoudre tous ces problèmes. Mais dans la mesure où une politique énergétique pourrait être formulée à l'échelle de la Communauté dans son ensemble - et à quelle autre échelle peut-on espérer qu'elle soit efficace - il s'agirait-là d'une contribution non négligeable à la solution de certains des problèmes que je viens d'esquisser.

L'objectif majeur de la "nouvelle stratégie" que la Commission soumet à vos débats est une tentative ambitieuse de réduire autant que possible la dépendance de la Communauté vis-à-vis des énergies importées et en particulier vis-à-vis du pétrole. Dans l'esprit de la Commission, cette notion d'autonomie accrue ou d'indépendance relative - car il n'est personne en effet qui puisse sérieusement penser que l'indépendance de la Communauté serait un jour aussi large que celle d'une des deux super-puissances - n'implique aucune volonté de protectionnisme ou de repli sur soi. Elle doit davantage être vue comme une volonté rigoureuse de diversifier les sources d'approvisionnement en énergie de manière telle qu'aucune source extérieure ne puisse, dans l'avenir, faire peser sur la Communauté une menace d'effondrement aussi grave que celle qui s'est profilée lors du déclenchement de l'embargo, ou même compromettre un développement jugé souhaitable par la Communauté et les Etats membres.

La Commission a déjà exprimé cette préoccupation également en ce qui concerne l'approvisionnement de la Communauté en uranium enrichi. Les tiraillements auxquels donne lieu, à l'heure actuelle, la signature des contrats d'achat d'uranium enrichi avec l'USAEC démontrent le bien-fondé de cette position.

Nous sommes cependant conscients du caractère extrêmement ambitieux de l'entreprise que la Commission propose à la Communauté, mais aussi de l'énorme dose de volonté politique qui sera requise pour la mettre en oeuvre et la mener à bonne fin.

La stratégie qui est proposée vise à limiter à 40 % le degré de dépendance énergétique de la Communauté vis-à-vis de l'extérieur contre les quelque 63 % de dépendance que nous connaissons aujourd'hui.

Pour cela, il faudra utiliser l'énergie disponible d'une manière plus rationnelle, de façon à réduire d'environ 10 % la consommation intérieure par rapport au montant initialement prévu pour 1985.

Cela signifie également une réorientation de la balance de nos sources d'énergie. Il est proposé d'accroître la part de l'électricité dans la consommation totale (35 % en 1985 au lieu de 25 % actuellement) par le biais surtout du développement de l'énergie nucléaire qui devrait fournir près de 50 % de l'électricité consommée en 1985.

Parallèlement à la limitation de la part du pétrole dans l'approvisionnement énergétique de la Communauté (40 % au lieu de 60 % actuellement), on vise à développer l'usage du gaz naturel (25 % contre 12 %) et à maintenir la part du charbon par des actions importantes au niveau communautaire de soutien de la production européenne à son niveau actuel et par le développement des importations.

Quels sont les obstacles politiques à surmonter lors de l'élaboration d'une politique énergétique commune ?

Tout d'abord, la divergence qui oppose un certain nombre de pays membres quant au degré d'organisation du marché communautaire des produits pétroliers qu'ils sont prêts à admettre. Ensuite, celle qui porte sur

le principe et la nature de la coopération avec, d'une part, les pays producteurs et, d'autre part, d'autres pays industrialisés consommateurs. Un certain nombre de pays membres, par tradition ou par principe, s'en remettaient à cette époque aux mécanismes du marché et, dès lors, à l'action des grandes sociétés multinationales qui, jusqu'à ces dernières années, les contrôlaient, pour assurer leur approvisionnement. D'autres, au contraire, légitimement préoccupés du caractère essentiel que cet approvisionnement représentait pour leurs économies, ou encore, plus favorables à l'intervention de l'Etat dans les circuits complexes du transport, du raffinage, de la production et de la recherche, voulaient un encadrement des forces de l'économie de marché.

Les uns voulaient donner la priorité à la création d'un cadre international favorable à l'activité des sociétés multinationales, par la mise en oeuvre de ce qui eut été en fait une politique extérieure commune, dans le domaine du pétrole, avec les pays producteurs et avec les principaux pays consommateurs et en particulier les Etats-Unis et le Japon.

Les autres s'y opposaient, pour des raisons d'opportunité politique et de logique économique, la détermination d'une politique interne de la Communauté en matière énergétique devant, dans leur esprit, précéder la formulation d'une politique externe.

Ce clivage est apparu tout au long des débats du Conseil qui s'est tenu le 22 mai 1973. Peut-on espérer que les événements qui se sont succédés depuis novembre 1973 auront permis aux Etats membres de mesurer le caractère scolastique de certaines différences de conception.

Quant au problème des rapports avec les pays producteurs, leur principe même n'a plus été mis en question. La décision des Ministres des Affaires Etrangères d'organiser le dialogue avec les pays arabes d'une part, et d'autre part, le document de la Commission relatif aux relations avec les pays producteurs de pétrole, constituent la base d'une définition des rapports futurs que la Communauté devra nouer dans l'avenir avec les pays producteurs d'énergie.

Quant au problème des relations avec les pays industrialisés consommateurs, il convient de ne pas se dissimuler qu'ils forment encore une pierre d'achoppement pour la formulation d'une politique énergétique commune. La réunion de Washington fut incontestablement un échec pour la Communauté.

L'arrière plan politique s'est modifié, la détente qui s'est affirmée au sein de l'Alliance atlantique pourrait contribuer à atténuer la rigidité de certaines positions en matière énergétique. D'un autre côté, le Gouvernement américain a conclu un accord bilatéral avec l'Arabie Saoudite. L'avertissement me paraît clair : l'escalade des accords bilatéraux ne tournerait probablement pas à l'avantage de la Communauté.

Les propositions de politique énergétique contenues dans la nouvelle stratégie ne sont nullement exclusives d'une coopération avec d'autres pays consommateurs. Mais cette coopération ne sera conciliable avec le dessein auquel s'attachent les Européens depuis plus de 15 ans que si elle s'instaure entre une Communauté soudée par la poursuite collective d'objectifs cohérents et d'autres partenaires. L'intérêt à court terme de l'un ou l'autre d'entre eux pourrait peut-être à ses yeux justifier un pari sur la division des Européens : ce calcul fallacieux ne manquerait pas de compromettre à la fois les chances d'une collaboration entre pays industrialisés et plus tard un dialogue fructueux avec les pays producteurs.

Les travaux du "Groupe de Coordination Energétique", auxquels ne participent ni la Commission ni la France, progressent de manière telle que l'on peut maintenant craindre le problème d'une nouvelle confrontation intra-communautaire. Tout doit être mis en oeuvre pour l'éviter car elle rendrait impossible la formulation d'une politique énergétique commune et détruirait la relance que tout le monde espère. La Commission s'y emploie et elle croit qu'une acceptation de principe sur la "nouvelle stratégie" contribuerait très utilement à conjurer ce danger.

Nous devons donc former le voeu que la Communauté puisse, à bref délai, se doter d'une politique énergétique commune, ou en tout cas, des éléments essentiels de celle-ci. La Commission souhaite vivement que le Conseil des 22 et 23 juillet donnera à la Communauté l'occasion de se définir en tant que telle.